

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 décembre 2023
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-dix-huitième année

Lettres identiques datées du 5 décembre 2023, adressées
au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale
et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur
permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Le silence face à la calamité qu'Israël, Puissance occupante, inflige à dessein à la population civile palestinienne dans la bande de Gaza, ce silence face aux morts et aux blessés, aux démembrés et aux mutilés, aux disparus et aux orphelins, aux délogés et aux déplacés, aux traumatisés et aux endeuillés, est inconcevable : il souille la conscience du monde et tous ceux qui regardent et laissent faire en portent la responsabilité.

L'agression d'Israël contre Gaza « compte maintenant parmi les pires attaques menées contre une population civile à notre époque », comme l'a souligné le chef du Conseil norvégien pour les réfugiés et ancien Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Jan Egeland, mais le Conseil de sécurité ne parvient toujours pas à exiger sans équivoque un cessez-le-feu pour enrayer le carnage et s'acquitter de sa mission principale, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales moyennant un règlement pacifique des différends ?

La communauté internationale ne peut continuer d'accepter qu'Israël réponde par des formules toutes faites et des mensonges aux appels à respecter le droit international, notamment les obligations qui lui incombent au titre du droit international humanitaire en tant que Puissance occupante. Les faits parlent d'eux-mêmes. Si certains seraient enclins à croire les propos mensongers d'Israël lorsqu'il prétend « faire tout son possible pour réduire au minimum les dommages causés aux civils » à Gaza, il leur suffit de voir ce qui résulte de la reprise à forte intensité, sans une seule minute de répit, de l'agression contre notre peuple : près de 2 000 enfants, femmes et hommes palestiniens tués, plus de 3 000 blessés et des destructions massives dans le sud de Gaza, au cours des quatre derniers jours seulement.



La communauté internationale ne peut permettre à Israël de continuer à se moquer du droit et de toute personne ou pays qui le défend. Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, la Cour pénale internationale et la Cour internationale de Justice, ainsi que tous les États, se doivent d'intervenir face à ces manquements. Les obligations découlant du droit international, notamment du droit humanitaire et du droit des droits humains, y compris de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, sont claires et doivent être respectées.

Comment le Conseil de sécurité peut-il accepter qu'Israël foule aux pieds ses résolutions ? Lorsque le Conseil exige dans sa résolution [2712 \(2023\)](#), « de toutes les parties qu'elles s'acquittent des obligations que leur impose le droit international, y compris le droit international humanitaire, notamment pour ce qui est de la protection des civils et tout particulièrement des enfants », il ne s'agit pas d'une simple suggestion : toute violation flagrante doit avoir des conséquences. Des millions de vies sont en jeu, ainsi que la crédibilité du Conseil et la paix et la sécurité régionales et mondiales, ni plus ni moins.

Les horreurs auxquelles nous assistons alors que le monde laisse se poursuivre cette guerre israélienne contre notre peuple sans défense sont trop nombreuses à évoquer et trop épouvantables à décrire. Le porte-parole du Fonds des Nations Unies pour l'enfance à Gaza, James Elder, l'a souligné par ces mots : « J'ai l'impression de ne plus pouvoir mettre de mots sur les horreurs infligées aux enfants ici. J'ai l'impression de n'être même plus en mesure de faire comprendre ce massacre d'enfants qui n'en finit jamais ».

Le nombre des Palestiniens tués à Gaza dépasse désormais largement 16 000, soit un habitant de Gaza sur 200. Plus de 7 000 enfants et 5 000 femmes constituent la majorité des victimes, dont beaucoup ont été réduites en pièces et brûlées au point d'être méconnaissables. Plus de 41 000 personnes ont été blessées, des milliers de personnes luttent pour leur survie, et on ne compte plus celles qui ont été amputées. Plus de 7 500 civils restent prisonniers des décombres.

Même ceux qui œuvrent à sauver des vies, les médecins, les ambulanciers, les agents humanitaires, sont systématiquement pris pour cible par les forces d'occupation israéliennes. Ces derniers jours, un autre secouriste, Osama Tayeh, que ses collègues de la Société du Croissant-Rouge palestinien surnommaient le « sauveur d'enfants » pour l'héroïsme qu'il manifestait lorsqu'il venait en aide à des enfants blessés, a lui-même été tué par une nouvelle frappe israélienne sur Jabaliya. Peut-être fait-il partie des milliers de victimes des systèmes d'intelligence artificielle utilisés par Israël pour « sélectionner les cibles » à attaquer, cibles qui sont en fait des habitations, des refuges des Nations Unies et des hôpitaux, où des milliers de civils qui avaient fui le nord en quête de sécurité dans le sud sont maintenant assassinés de sang-froid, ce que la Puissance occupante présente cyniquement comme une « utilisation sophistiquée » de l'intelligence artificielle.

Qui protégera les personnes qui tentent de protéger et de sauver des enfants et des civils innocents ? Quand les hautes parties contractantes aux Conventions de Genève prendront-elles leurs responsabilités face à des violations aussi graves du droit humanitaire précisément créé pour protéger les civils contre de telles horreurs ?

Personne ne peut le nier : aucun endroit à Gaza n'est à l'abri de la machine à tuer israélienne. De hauts fonctionnaires des Nations Unies et des membres du personnel humanitaire du monde entier ne cessent de le répéter, ce qui montre bien qu'Israël ment lorsqu'il dit réduire au minimum les pertes palestiniennes. Les actes d'Israël en disent plus que les mots de la langue anglaise qu'il manipule de façon abjecte pour couvrir les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité qu'il commet dans cet assaut génocidaire contre notre peuple.

Les civils palestiniens, confrontés à cette sauvagerie débridée, sont de nouveau en fuite, et tentent tant bien que mal de trouver refuge là où aucun homme, aucune femme et aucun enfant n'est en sécurité. À présent, trois habitants de Gaza sur quatre soit plus de 1,8 million de personnes et 80 % de la population, ont été déplacés de force, ces chiffres sont effarants. De nombreuses familles ont été déracinées deux ou trois fois en l'espace de deux mois : elles ont quitté le nord de la bande de Gaza pour le sud et essayent maintenant désespérément de protéger leurs proches des attaques israéliennes.

Des milliers de personnes supplémentaires se sont ajoutées comme elles le pouvaient aux 1,2 million de Palestiniens réfugiés dans les installations saturées de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui manquent d'infrastructures et d'articles humanitaires de base pour répondre aux besoins essentiels. La faim, la déshydratation, les maladies et l'insalubrité, combinées à la peur, à la douleur et au désespoir que les familles éprouvent à la suite du traumatisme et de la terreur causés par Israël, créent un terreau délétère. Comme le rappelle le Président de Médecins sans frontières (international), Christos Christou, « ces frappes s'abattent également sur des camps de réfugiés surpeuplés et sordides, où les personnes peinent à survivre avec la maigre aide humanitaire disponible. Si les bombes ne les tuent pas, ce sont les maladies infectieuses et la famine qui le feront ».

On apprend maintenant que 600 000 autres civils dans le sud de la bande de Gaza ont reçu des ordres d'évacuation d'Israël et sont contraints de partir sous une pluie de bombes et de missiles. Le Commissaire général de l'UNRWA, Philippe Lazzarini, et la Coordonnatrice des Nations Unies pour les activités humanitaires dans le Territoire palestinien occupé ont rappelé respectivement que « il n'y avait nulle part où aller car les refuges, y compris ceux de l'UNRWA, étaient plus que saturés » et que « aucun endroit n'était sûr à Gaza et il n'y avait plus aucun endroit où aller ».

Or, Israël continue de chercher à délimiter des soi-disant « zones sûres », en tentant de concentrer des millions de personnes dans des espaces de plus en plus réduits, dépourvus d'infrastructures civiles, notamment d'abris, de produits de première nécessité et de tout semblant de sécurité. Comment appeler des concentrations aussi élevées de civils vivant sous la menace d'un massacre ? Comment la communauté internationale peut-elle rester paralysée face à un tel péril pour la vie humaine et à un nettoyage ethnique et un transfert forcé de population aussi flagrants ?

La situation est à la fois chaotique et catastrophique. Cependant, certains civils décident de ne pas tenir compte des ordres d'évacuation d'Israël et refusent de quitter leurs domiciles et leurs abris dans le sud. Comme l'a dit Halima Abdel-Rahman, veuve et mère de quatre enfants qui avait fui au début du mois d'octobre et s'était réfugiée chez des proches à l'extérieur de Khan Younès : « La Puissance occupante vous dit d'aller dans cette zone, puis elle la bombarde... En réalité, il n'y a pas de lieu sûr à Gaza. Ils tuent des gens dans le nord. Ils tuent des gens dans le sud ».

Il appartient à la communauté internationale de protéger sa famille et l'ensemble de la population civile palestinienne à Gaza et dans le reste du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, car il n'est pas de droit qu'Israël n'a pas transgressé. Chacune des dispositions du droit humanitaire et chacune des dispositions du droit des droits humains ont été violées délibérément et systématiquement, sans aucun égard pour les vies civiles. Israël a prouvé à maintes reprises qu'il avait renoncé aux obligations qui lui incombaient en tant que Puissance occupante et qu'il était à l'origine de l'extrême insécurité et des souffrances des civils palestiniens vivant sous le joug de son occupation coloniale illégale et de son régime d'apartheid. La communauté internationale doit intervenir et assumer ses responsabilités.

Comme l'a déclaré le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Volker Türk, « il est temps de changer de cap. Ceux qui choisissent de bafouer le droit international sont avertis qu'ils devront rendre des comptes. Personne n'est au-dessus de la loi ».

Il faut amener Israël à répondre de ses actes dans toute la mesure prévue par la loi. Le droit international et la morale humaine obligent les États à agir sans plus tarder pour mettre fin à ce simulacre de justice et à adopter des mesures concrètes pour que les responsables aient à répondre de leurs actes, notamment un embargo sur les armes, en réponse aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité perpétrés par Israël, Puissance occupante. Les Palestiniens ne peuvent être laissés à la merci de la machine de guerre israélienne et de ses dirigeants psychotiques, menacés de mort, de mutilation ou d'expulsion massive de leurs foyers et de leurs terres, sans possibilité de recourir à la protection internationale, y compris aux lois créées pour protéger tous les peuples.

La guerre menée par Israël contre notre peuple à Gaza a été qualifiée, entre autres, de « guerre contre les enfants », d'« assaut généralisé contre les civils », de « guerre incessante et aveugle », de « film d'horreur », d'« affront à la conscience humaine » et de « crise de l'humanité ». Il est difficile de comprendre comment quiconque peut penser que la poursuite de ce carnage et de cette destruction assurera la sécurité des enfants, qu'ils soient palestiniens ou israéliens, ou de tout autre peuple du monde, quand des précédents aussi odieux sont créés. Comme l'ont déclaré les Sages : « Si le monde peut observer une telle brutalité et de telles souffrances sans les empêcher, nous avons perdu notre humanité commune ».

Israël sème la mort et la ruine en Palestine et déstabilise l'ensemble du Moyen-Orient. Il faut l'arrêter, sinon les conséquences seront encore plus graves que celles dont nous avons déjà été témoins en ces jours sombres. La complicité persistante avec ces crimes ne saurait être justifiée ou excusée.

Nous demandons donc de nouveau à la communauté internationale, et en premier lieu au Conseil de sécurité, d'agir sans délai afin d'instaurer un cessez-le-feu immédiat et d'assurer une protection internationale au peuple palestinien dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, où les forces d'occupation israéliennes, notamment les milices de colons terroristes, continuent également de semer la mort et la destruction sur les instances directes des dirigeants israéliens, ainsi que de mettre un terme au siège de Gaza et à la peine collective infligée au peuple palestinien, et de fournir d'urgence une aide humanitaire suffisante et durable pour alléger les souffrances imposées à notre peuple par cette guerre israélienne calamiteuse et inhumaine et sauver des vies humaines.

La présente lettre fait suite aux 818 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 ([A/55/432-S/2000/921](#)) au 1^{er} décembre 2023 ([A/ES-10/972-S/2023/946](#)), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains de notre peuple, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(Signé) Riyad **Mansour**